MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2021-03-008

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphane GRAFF

Absents excusés : LEGOUX Philippe, Stéphanie PERNOD

Procurations : LEGOUX Philippe donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ

Secrétaire de séance : Alain QUINET

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° D2021-03-008 OBJET : APPROBATION COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur **:** Madame Stéphanie GRASSINI

Exposé : Madame Stéphanie GRASSINI expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2020 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 590 961,70 €	3 643 257,29 €
Dépenses	3 721 307,67 €	3 380 863,40 €
Résultats de l'exercice	869 654,03 €	262 393,89 €
Résultat antérieur reporté	993 873,88 €	- 333 403,47 €
Résultat de clôture 2020	1 863 527,91 €	- 71 009,58 €
Résultat consolidé	**1 792 518,33 €**	

La section de fonctionnement présente un excédent de 869 654,03 € et la section d'investissement, un excédent de 262.393,89 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 993 873,88 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 333 403,47 € pour la section d'investissement (compte 001), le résultat de clôture 2020 présente un excédent de 1 863 527,91 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 71 009,58 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 792 518,33 €.

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- **ARRÊTE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 1 863 527,91 € en section de fonctionnement et à un déficit de 71 009,58 € en section d'investissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procurations	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 16/03/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.